

DECISION

Numéro de la réclamation/demande: 23

Réclamation

Epreuve: Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage Course n° : 10

Date de l'instruction: 29/08/2019

PARTIES ET TEMOINS

Numéro de la réclamation/demande: 23: LAS - 210211 - ESTEBAN LACOMBLEZ

LAS - FRA 206779

Témoins: 204128 A Clamagian, témoin de 206779

RECEVABILITE

Objections au jury: Non

Dans le temps limite: Dans le temps limite

Incident identifié: Oui

Appel correct: Protest hélé

Pavillon rouge arboré: Non requis

DECISION: Réclamation recevable

PROCEDURAL MATTERS

FAITS ETABLIS

Course 10, 10-13 nds de vent, en approche de la marque 3P

210211 babord amures en fausse panne au portant

206779 babord amures en fausse panne au portant

A la zone, 210211 est en route libre devant 206779

210211 décalé sous le vent de 206779

206779 s'engage dans la zone à l'intérieur de 210211

210211 lofe pour enrouler la marque

contact sans dommages entre les bateaux

aucun bateau n'effectue de pénalité

Schéma: Croquis non validé

CONCLUSIONS ET REGLES APPLICABLES

1. 206779, en route libre derrière au moment où 210211 a atteint la zone, a manqué à donner à 210211 la place à la marque 3P comme requis par la règle 18.2(b).
2. 210211 n'a pas évité le contact, enfreignant RCV 14 mais n'est pas pénalisé, le contact n'ayant entraîné ni dommage ni blessure

DECISION

206779 DSQ course 10

Date et heure: 29/08/2019 19:53 CEST'

JURY

Présidée par: Sylvie Harle (FRA)

Membres du jury: Patrick Chapelle (FRA), Claire Watrin (FRA)

Imprimé: 02 sept. 20h19